

I. PRINT

Message essentiel : la concurrence déloyale entre Uber et les taxis
Angle : chronologie de la crise et tentative de solution aujourd'hui

Uber or not Uber



Entre les taxis et Uber, la crise semble interminable. Au cœur des tensions : la licence indispensable en France pour être taxi, et qui se monnaie de 40 000 à 350 000 euros.

En quelques années l'application Uber, plateforme de mise en relation entre chauffeurs et clients, a transformé le secteur du transport avec chauffeur. Service innovant, pratique et pas cher utilisé par des centaines de milliers de français, Uber a séduit et est même devenu le symbole d'un nouveau modèle économique.

Mais cette *Ubérisation* n'est pas du goût de tout le monde. Les premiers concernés, les taxis, sont montés au créneau en 2014.

Souvenez-vous : à l'époque il s'agissait d'UberPop, service d'Uber permettant à des chauffeurs non professionnels d'exercer une activité rémunérée de transports de personnes à l'aide de leur véhicule personnel. Le 22 septembre 2015 le Conseil Constitutionnel a confirmé l'interdiction d'UberPop prononcée par les institutions judiciaires quelques mois auparavant. Première victoire pour les taxis et voitures de tourisme avec chauffeur (VTC).

Mais aujourd'hui encore les taxis dénoncent une concurrence déloyale et en veulent pour preuve le prix exorbitant de leur licence qui est en réalité une autorisation de stationnement, indispensable à leur activité. Si Uber et les autres VTC ne jouissent pas de cette autorisation, elle est en fait devenue presque obsolète avec les nouvelles technologies et la géolocalisation.

Alors comment s'assurer que les chauffeurs de taxis et les chauffeurs privés soient en compétition d'égal à égal ? Les médiateurs évoquent un « fonds de réserve » pour indemniser les chauffeurs dont la licence aurait perdu de la valeur depuis le boom des VTC.

Reste à savoir comment il sera financé et quel impact il aura sur le consommateur...

II. WEB

Message essentiel : la concurrence déloyale entre Uber et les taxis

Angle : chronologie de la crise et tentative de solution

Uber or not Uber

Lundi 15 février – Camille Bureau



Entre les taxis et Uber, la crise semble interminable. Au cœur des tensions : la licence indispensable en France pour être taxi, et qui se monnaie de 40 000 à 350 000 euros.

En quelques années [l'application Uber](#) a transformé le secteur du transport avec chauffeur. Service innovant, pratique et pas cher utilisé par des centaines de milliers de français, Uber a séduit et est même devenu le symbole d'un nouveau modèle économique.

Mais cette *Ubérisation* n'est pas du goût de tout le monde. Les premiers concernés, les taxis, sont montés au créneau en 2014.

A l'époque il s'agissait d'**UberPop**, service d'Uber permettant à des chauffeurs non professionnels d'exercer une activité rémunérée de transports de personnes à l'aide de leur véhicule personnel. Le 22 septembre 2015, [le Conseil Constitutionnel a confirmé l'interdiction d'UberPop](#) prononcée par les institutions judiciaires quelques mois auparavant. C'était là une première victoire pour les taxis et voitures de tourisme avec chauffeur (VTC).

Aujourd'hui encore les taxis dénoncent une concurrence déloyale et ne cessent de rappeler le prix exorbitant de leur licence, autorisation de stationnement indispensable à leur activité. Si Uber et les autres VTC ne jouissent pas de cette autorisation, elle est en fait devenue presque obsolète avec les nouvelles technologies et la géolocalisation.

Alors comment s'assurer que les chauffeurs de taxis et les chauffeurs privés soient en compétition d'égal à égal ? [Les médiateurs évoquent un « fonds de réserve »](#)

pour indemniser les chauffeurs dont la licence aurait perdu de la valeur depuis le boom des VTC.

Reste à savoir comment il sera financé et quel impact il aura sur le consommateur.

Liens hypertextes de l'article, dans l'ordre :

<https://www.uber.com>

<http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2015/09/22/32001-20150922ARTFIG00404-uber-perd-au-conseil-constitutionnel.php>

http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2016/02/12/taxis-vtc-les-pistes-du-mediateur-pour-sortir-de-la-crise_4864643_1656994.html